Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

ASPA et hebergement chez ex conjoint

Par Thierry22

BONJOUR

Bénéficiaire de l'ASPA (ex minimum vieillesse) je suis hébergé chez mon ex épouse. Divorce acté en 2018) La caisse de retraite CARSAT peut elle prendre ce prétexte (apparence de continuité de vie commune) pour supprimer le versement de l'ASPA ? MERCI

Conditions générales du forum: marques de politesse

Par TUT03

Bonjour

pour le calcul de vos ressources, vous êtes en couple, que ce soit votre ex importe peu, ce pourrait être une concubine donc si les ressources du couple dépassent 1480 euros par mois, votre allocation peut être supprimée ou diminuée

---
Par Thierry22

Avec mes remerciements